Entretien — Déchets nucléaires

« Une vaste fumisterie démocratique » : les opposants à l'enfouissement des déchets nucléaires dénoncent une procédure à marche forcée

Par Hortense Chauvin

15 septembre 2026 à 17h15

Mis à jour le 16 septembre 2026 à 15h51

Durée de lecture : 6 minutes

Malgré l'avis favorable de la commission d'enquête sur le projet d'enfouissement de déchets radioactifs Cigéo, Juliette Geoffroy de la Coordination Stop Cigéo appelle à poursuivre le combat, notamment sur le plan juridique.

Le projet d'enfouissement de déchets hautement radioactifs Cigéo, près de Bure, dans la Meuse, vient de passer une nouvelle étape. Le 14 septembre, il a obtenu un avis favorable de la commission en charge de l'enquête publique. Cette dernière, qui a eu lieu entre mai et juillet dans des conditions jugées défavorables par les opposants, a recueilli plus de 3 000 contributions.

Porté par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), le projet Cigéo vise à enfouir 83 000 m^3 de colis remplis d'éléments radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (c'est-à-dire conservant leur radioactivité pendant plusieurs centaines de milliers d'années pour certains d'entre eux), à 500 mètres sous terre. Il fait l'objet d'une vive contestation depuis trente ans.

Cet avis favorable était un prérequis à la signature du décret d'autorisation que Matignon souhaite finaliser avant l'élection présidentielle de 2027. Ce décret lancera la phase industrielle pilote, c'est-à-dire la construction des installations et du stockage des premiers colis de déchets radioactifs.

Déplorant une *« fumisterie démocratique »*, les opposants estiment qu'il est malgré tout possible d'enrayer le projet, comme l'explique Juliette Geoffroy, de la Coordination Stop Cigéo.

Reporterre — Comment interprétez-vous cet avis favorable de la commission d'enquête ?

Juliette Geoffroy — Nous ne sommes évidemment pas surpris. Le processus de Cigéo est, depuis trente ans, une vaste fumisterie démocratique. Jamais la population n'a eu de réelle prise sur l'opportunité du projet en lui-même. Les débats publics étaient soit malmenés, soit orientés ; les trois lois relatives au projet n'ont pas tenu compte des débats, et ont été votées en catimini. Il aurait été vraiment naïf d'espérer qu'il en soit autrement pour l'enquête publique, alors que nous sommes à la fin du processus d'autorisation de ce projet, qui est un enjeu majeur de la relance du nucléaire.

L'enquête publique a d'ailleurs été avancée spécifiquement et uniquement pour que Cigéo soit entériné avant les élections. Peu importait le déroulement de l'enquête publique, et même la teneur de l'avis de la commission d'enquête, l'issue était connue.

En revanche, ce qui est vraiment regrettable, c'est que la conclusion du rapport de la commission d'enquête, qui ne fait qu'une seule page et qui est très lapidaire, ne reflète pas du tout le contenu du rapport en lui-même. Quand on lit que l'avis de la commission est favorable, avec 2 réserves et 2 recommandations seulement *[la commission d'enquête appelle notamment à renforcer le contrôle du Parlement sur la phase pilote, et à régler la question de la fiscalité des communes]*, on peut croire que tout va bien. Les enseignements du rapport sont tout autre, selon notre lecture.

Quelle est-elle ?

Tout d'abord, nous avons été ravis de constater que les avis défavorables ont été plus nombreux que les favorables, d'un point de vue strictement comptable — et ce, alors que l'Andra avait réalisé une propagande très poussée, en appelant tous les réseaux pronucléaire, et notamment les filières professionnelles, à déposer des avis favorables. La commission d'enquête note d'ailleurs que les avis favorables sont souvent sans argumentation, contrairement aux avis défavorables.

Ce qu'il faut comprendre, et qui saute aux yeux à la lecture du rapport, c'est que cet avis favorable ne signifie pas que la commission d'enquête donne le feu vert à l'enfouissement. Il signifie qu'elle est favorable à ce que soit lancée la phase pilote du projet Cigéo, justement pour vérifier si le stockage est réalisable ou non d'un point de vue technologique. Le

problème, c'est que personne ne sait vraiment à quoi va ressembler cette phase pilote. La commission d'enquête voit la phase pilote comme une phase test. Elle pense qu'on pourra revenir en arrière si ça ne fonctionne pas. Pour nous, c'est une position qui est complètement naïve et lunaire. Cigéo n'a rien d'un test. Derrière une soi-disant phase expérimentale, on lance le projet de manière déguisée.

La commission d'enquête ne s'exprime pas du tout sur la faisabilité du projet. Elle accepte que l'autorisation à Cigéo soit donnée en l'absence de démonstration de sûreté, sans savoir si le principe du stockage géologique fonctionne ou non, puisque l'Andra s'est engagée vis-à-vis de l'ASNR à répondre à 47 points de sûreté, qui ne sont pas résolus aujourd'hui, et dont on ne sait pas s'ils seront résolus un jour.

Le projet peut-il encore être stoppé ? Envisagez-vous des recours ?

Nous comptons poursuivre la lutte juridique contre le projet. La prochaine étape sera d'attaquer le décret d'autorisation.

Pour nous, l'autorisation du projet ne signe pas la fin de la lutte. C'est même le début. Nous venons d'organiser un magnifique festival, les Bure'lesques, qui a réuni près de 3 500 personnes mi-août. Nous sommes reboostés, pleins d'idées pour poursuivre le combat.

Il faut se rappeler que, s'il y a des déchets un jour, ce ne sera pas avant 2050. En plus de deux décennies, il peut se passer beaucoup de choses. Quand on voit que la population s'est majoritairement exprimée contre le projet, que les élus locaux doutent de plus en plus… On sait qu'on doit continuer. Des voix s'élèvent aussi du côté des experts et des scientifiques indépendants.

> « Dans les coulisses, de nombreuses personnes doutent »

Une contre-expertise réalisée par un institut américain, l'Institute for Energy and Environmental Research (IEER), pour le compte du Comité local d'information et de suivi (Clis), montre par exemple que les impacts sur les ressources en eaux de surface et souterraines du projet sont soit méconnus, soit minimisés. Une autre contre-expertise portant sur le risque d'intrusion humaine involontaire, réalisée par un expert travaillant au sein de l'équivalent suisse de l'Andra, conclut que l'Agence n'a pas apporté la démonstration de sûreté postfermeture de Cigéo, et que le projet ne devrait pas être autorisé sur la base du dossier.

Il y a quelques semaines, Robert Charlier, un membre du conseil scientifique de l'Andra, a déclaré dans le journal suisse *L'Écho* qu'enfouir les déchets nucléaires n'était pas raisonnable. Il raconte que, dans les coulisses, de nombreuses personnes doutent. Tous ces éléments nous montrent qu'il faut poursuivre le combat, et rester déterminés.

Après cet article

Déchets nucléaires

Un « passage en force inadmissible » : l'enquête publique sur Cigéo commence

Déchets nucléaires